

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES
MÉDECINS DE ROUEN

ROUEN, le 26 Mars 1890.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine séance de la Société, qui aura lieu le **Vendredi 28 Mars**, à huit heures et demie du soir, dans la salle ordinaire de ses réunions.

Veillez, Monsieur et cher Collègue, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président.

DELABOST.

ORDRE DU JOUR :

1^o Lecture du procès-verbal.

2^o Question de déontologie soumise par M. Carliez.

1^o Un médecin exerçant peut-il refuser un de ses confrères en consultation lorsque celui-ci est proposé par le malade ou par sa famille ;

2^o Que doit faire, dans ce cas, le médecin refusé, s'il est demandé par la famille pour donner ses soins au malade en arrière du médecin traitant ?

3^o Examen d'une addition au projet de loi sur l'exercice de la médecine, proposé par le syndicat des médecins du Havre, relativement à l'exercice illégal de la médecine.

Art. 15. - 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o. Est considéré comme exerçant de fait illégalement la médecine et passible des mêmes peines, toute personne qui, dépourvue du titre exigé par la loi ou sortant des attributions que ce titre lui confère, fait connaître au public par voies d'annonces, d'affiches ou de réclame, qu'elle traite certaines maladies.

MÉDECINS DE ROUEN

Rouen, le 25 mai 1901.

Messieurs les membres de l'Association.

Le Président de votre Association a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a fait à la dernière Assemblée Générale, tenue le 25 mai 1901, dans le local qui vous sert de salle de réunion.

Vous voudrez bien agréer, Messieurs, l'assurance de sa haute estime et de sa haute considération.

LE PRÉSIDENT

M. L. LEBLANC

1. L'Association a été créée le 15 mai 1888.

2. Elle a pour but de défendre les intérêts de la profession.

3. Elle a pour organe le Bulletin de l'Association, qui paraît mensuellement.

4. Elle a pour siège social le local qui vous sert de salle de réunion.

5. Elle a pour président M. L. Leblanc, et pour vice-président M. J. L. L.

6. Elle a pour trésorier M. J. L. L., et pour secrétaire M. J. L. L.

Extrait du procès-verbal de la séance du 25 Février 1890

(Séance extraordinaire)

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

Sont présents : MM. Delabost, Helot, Debout, Cerné, Cauchois, Giraud, Douvre, Carliez.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. Carliez, soumettant à l'association deux questions de déontologie médicale.

M. Cauchois donne ensuite lecture d'un projet de rapport sur la révision des tarifs médico-légaux et, après une discussion à laquelle prennent part MM. Cerné, Debout, Cauchois, Helot, Delabost et Carliez, ce rapport est adopté pour être transmis à M. le Procureur Général.

Ce rapport sera publié ultérieurement.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301

PHILOSOPHY 301